

SARL 2M TRANSPORTS

SAS

Capital de 1000 € Siège social : 4 Rue Paul Verlaine 93120

LA COURNEUVE RCS : BOBIGNY 949 106 421

Procès verbal des délibérations de : L'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille vingt Cinq, le 31 Janvier à 16 Heures,

Sont présent M :

M. HANIM Mohammed né le 08/01/1966 à Oujda Maroc

Demeurant au : 4 Rue Paul Verlaine 93120 LA COURNEUVE

- Président associé unique

M. CHAMEKH Moncef né le 02/03/1961 à Bénikhedache en Tunisie.

Demeurant au : 9 Rue Docteur Calmette 95140 Garges-Lès-Gonesse.

M. HANIM Mohammed est le président de l'assemblée.

Le président met à la disposition des associés :

-Le rapport de la Présidence.

-Le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président.
- Pouvoir pour les Formalités

RESOLUTION 1 , Démission du Président

L'AGE accepte la démission de Mlle CHAMEKH Imane, la collectivité des actionnaires nomme M. CHAMEKH Moncef nouveau président de la SASU pour une durée indéterminée, fonction qu'il accepte.

Cette résolution a été Cette adoptée à l'unanimité

RESOLUTION 2 , Modification de l'article 14 et 14-5 des STATUTS

L'AGE approuve la modification des articles 14 et 14-5 des statuts désignant le nouveau président M. CHAMEKH Moncef

Cette résolution a été Cette adoptée à l'unanimité

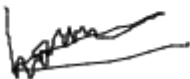
RESOLUTION 2 , POUVOIR

L'AGE donne tous ls pouvoirs à Monsieur CHAMKH Moncef pour effectuer tous les démarches administratives pour l'exécutions de ces résolutions,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président déclare la séance levée à 17 heures. De tout ce que dessus, il a été adressé le présent procès verbal qui a « été signé après lecture par le Président de l'Assemblée ».

Certifier Exact le 31/01/2025

M. HANIM Mohammed



M. CHAMEKH Moncef

